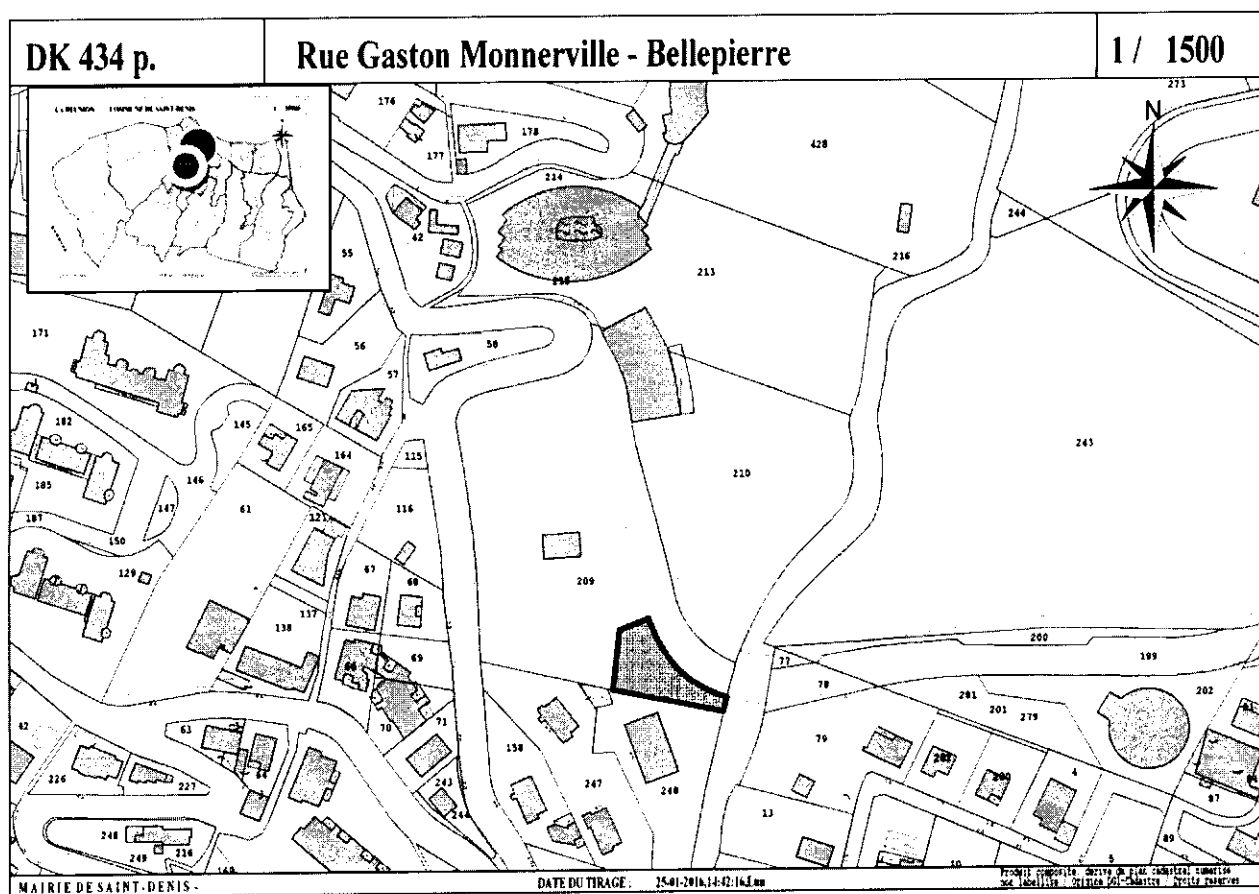


OBJET Abrogation de la Délibération n° 16/3-11 du 30 avril 2016 portant cession à la SARL VIA AUGUSTA du terrain DK 434 partie / boulevard Gaston Monnerville - Bellepierre

Par Délibération n° 16/3-11 du 30 avril 2016, vous avez autorisé la cession à la SARL VIA AUGUSTA d'une partie du terrain non bâti de 488 m² environ cadastré section DK n° 434, situé boulevard Gaston Monnerville à Bellepierre, au prix de 170 000,00 €.



Cependant, l'acte authentique de vente n'a pas été signé et le prix pas versé, et ce malgré plusieurs relances tant de la Ville que du notaire ad hoc. Récemment, l'acquéreur a informé ce dernier de son impossibilité de régulariser la transaction. La Ville a donc décidé de mettre un terme à celle-ci afin de proposer cette parcelle à un autre acquéreur intéressé.

En conséquence, je vous demande de prononcer l'abrogation de la Délibération n° 16/3-11 du 30 avril 2016 et de m'autoriser à signer tous actes nécessaires consécutifs à cette abrogation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172017-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 29 mai 2017
Délibération n° 17/2-017

OBJET Abrogation de la Délibération n° 16/3-11 du 30 avril 2016 portant cession à la SARL VIA AUGUSTA du terrain DK 434 partie / boulevard Gaston Monnerville - Bellepierre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 243-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Vu le RAPPORT N°17/2-017 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur ESPÉRET Jean-Pierre - 11ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Prononce l'abrogation de la Délibération n° 16/3-11 du 30 avril 2016 portant cession à la SARL VIA AUGUSTA d'une partie du terrain non bâti de 488 m² environ cadastré section DK n° 434, située boulevard Gaston Monnerville à Bellepierre au prix de 170 000,00 €.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires consécutifs à cette abrogation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172017-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/06/2017



Gilbert ANNETTE